



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

ABSENT

Monsieur	Réal Payette	Siège #1
----------	--------------	----------

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 20 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

No : 134-2021-04

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour
Dûment appuyée par: Mélanie Laberge
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

3. Poste de direction générale – Mandat – Décision

No : 135-2021-04

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Mme Chantal Duval, a remis sa démission et que sa date de départ est fixée au 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite combler le poste le plus rapidement possible et pour ce faire, a obtenu une offre de services de la firme Alliance ressources humaines au montant de 15 % du salaire de la nouvelle direction générale, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services convient au Conseil municipal;

Pour ces motifs

Suivant la proposition de: Mélissa Arbour

Dûment appuyée par: Gilles Arbour

Il est résolu:

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER l'offre de services présentée par Alliance ressources humaines pour combler le poste de direction générale;

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, maire, à signer l'offre de services;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-130-00-412-00 (Services juridiques, extra-judiciaires, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Programmation TECQ 2019-2023 version 1 corrigée – Décision

No : 136-2021-04

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Mélissa Arbour
Il est résolu :**

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au MAMH de la programmation de travaux **version no. 1 corrigée** jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE S'ENGAGER à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation à la directrice générale adjointe – Signature d'actes notariés – Décision

No : 137-2021-04

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé M. Gaétan Morin, maire, et Mme Chantal Duval, directrice générale, à signer les actes notariés dans les dossiers suivants par résolution:

- Résolution 090-2021-04 : acte de vente du 580 rue Principale, suite à l'offre d'achat de la société par actions Les bons vivants microbrasserie inc.
- Résolution 397-2020-12 : acte de vente du lot 5 656 419 à M. Daniel Boutin



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021
(Vidéoconférence)**

- Résolution 396-2020-12 : acte notarié pour la municipalisation de la 3^e rue lac Léon (lots 5 656 367 et 5 656 890) suite à l'offre de cession par l'entreprise ZED M3 MODULE CANADA LTD;

CONSIDÉRANT QUE Mme Chantal Duval quitte son poste de directrice générale en date du 14 mai 2021 et que ces trois dossiers n'ont toujours pas fait l'objet de signatures;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite désigner Mme Vanessa Arbour, directrice générale adjointe, comme signataire à la place de Mme Chantal Duval, dans ces trois dossiers;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER Mme Vanessa Arbour, directrice générale adjointe, à signer les actes notariés dans les trois dossiers mentionnés en préambule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Levée de l'assemblée

No : 138-2021-04

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu :**

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 10.

Monsieur Gaétan Morin
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et
secrétaire-trésorière